

Nombre de membres en exercice: 12

Séance du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures l'assemblée régulièrement convoquée le 22 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DAL PAN.

Présents : 8

Sont présents: Gilbert DAL PAN, Béatrice BELANGER, Frédérique GRELLET, Patrick MICHELETTO, Aurélie CHOUIN, Stéphane LAIR, Thomas LECIEUX, Frédéric PICHOT

Votants: 9

Représentés: Sébastien MOLLOT

Excuses:

Absents: Jean-François NOUZÉ, David COUTANT, Maud DHÉNIN

Secrétaire de séance: Frédéric PICHOT

Ordre du jour:

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2024,
- Acquisition d'un bien immobilier cadastré C 064 et C 065 sis 13 rue de Provins,
- Décision modificative,
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing,
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet: Acquisition d'un bien immobilier cadastré C 064 et C 065 sis 13 rue de Provins - DE_016_2024

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

CONSIDERANT le bien immobilier, 13 rue de Provins cadastré C 064 et C 065, d'une superficie totale de 1 697 m², propriété de l'Indivision MILLOT

CONSIDERANT la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 130 000 €,

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière, cadastrée C 064 et C 065, située 13 rue de Provins, dans les conditions décrites, moyennant 130 000 €, hors frais notariés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante ;

- de prendre en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition,
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention des membres présents et représentés, d'acquiescer ce bien.

Objet: Décisions modificatives - DE 017 2024

Le Conseil municipal décide, à neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, de modifier le budget principal 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
011- 602	Achats stockés - Autres approvisionnements		- 150 000.00
042-023	Virement à la section d'investissement		+ 150 000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2132 - Opération 1020	Bâtiments privés		+ 150 000.00
040-021	Virement de la section de fonctionnement	+ 150 000.00	
TOTAL :		150 000.00	150 000.00

TOTAL :		150 000.00	150 000.00
----------------	--	-------------------	-------------------

Objet: Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing, - DE 018 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après en avoir délibéré,

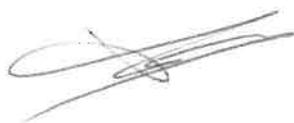
Le Conseil municipal, à **six voix pour, zéro voix contre, trois abstentions (MM LECIEUX Thomas, MOLLOT Sébastien et PICHOT Frédéric)** des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint Loup de Naud, pour être affiché le 2 mai 2024, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 08 août 1984.

Le secrétaire de séance,
M Frédéric PICHOT.



Le Maire,
M. Gilbert DAL PAN.

